RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260701-202643-DE

Conseil Municipal du 1er juillet 2026
Délibération n°2026/43

01 - Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann MONBEL, maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, adjoints au maire.
Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LENORMAND Christophe, conseillers délégués.
Madame LECANON Valérie, Monsieur LE GOFF Yann, Madame BERGOT Patricia, Madame DEPRETTO Camille, Madame GAUTHIER Enora, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BRUNET François donne pouvoir à Monsieur KERDONCUFF Guy,
Monsieur LAURENT Mathieu donne pouvoir à Monsieur LENORMAND Christophe,
Madame LE CANN Yvonne donne pouvoir à Monsieur MONBEL Yann,
Monsieur FROY Yannig donne pouvoir à Madame GODOC Morgane,
Madame ORCIL Maëla donne pouvoir à Madame GAUTHIER Enora,

SECRÉTAIRE : Monsieur le maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie actuellement en vigueur avec le Crédit Agricole s'achève au 24 juillet 2026. Elle avait été conclue pour un montant de 200 000 €, sur une durée d'un an, sur la base d'un taux variable, marge 0.59%, la commission d'engagement étant de 0.15 % soit 300 €.

Monsieur le maire donne lecture des propositions des banques de la Caisse d'Epargne, du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Agricole du Finistère qui ont été contactées pour établir une nouvelle proposition.

Banques	Montant	Durée	Taux d'intérêt	Marge	Commission de non-utilisation	Frais de dossier	Commission d'engagement	Euribor	Taux effectif juin 2026
Crédit Agricole	200 000 €	1 an	Taux Euribor 3 Mois	0.79%			300.00 €	Euribor 3 mois moyenné de juin 2026 = 2,226%	3,016%
Crédit Mutuel	150 000 €		Taux Euribor 3 Mois	0.77%			375.00 €	Euribor 3 mois du 12 juin 2026 = 2,38%	3,15%
Caisse d'épargne	200 000 €		Taux Ester 1 semaine	0.85%	0.20%	1 000.00 €		Ester 1 semaine du 12 juin 2026 = 1,93%	2,78%

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260701-202643-DE

Considérant le bien-fondé de l'opération,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

- ✓ **Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole aux conditions générales fixées dans la convention et aux conditions particulières ci-après :**
  - **Montant plafond de 200 000 €**
  - **Durée d'un an**
  - **Taux Euribor moyenné 3 mois, marge de 0.79%, commission d'engagement 0.15 %**

Monsieur le maire :

- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires à la couverture du crédit.
- Prend l'engagement, pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdits intérêts.
- Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 2 juillet 2026.

Le maire,	*La secrétaire de séance,*
Yann MONBEL	*Agathe QUEFFELEC*